



Conseil d'Administration du 6 FEVRIER 2019

Procès-verbal de séance

AUBENAS – PRIVAS

Présents: Patrick Bénard - Guy Blanquer - Lucile Brastel - Michèle Chambon-Oriou - Michel Deydier - Marie Hélène Dubois - Françoise Flament - Anne Marie Nogaret - Noëlle Ollier – Yves Perrin - Sylviane Paulet - Françoise Roche - Edith Roure

Excusée: Marie Claude Banner

Marie Hélène Dubois, Présidente du club, accueille les membres présents et ouvre la séance à 18 H 30.

1- Approbation du compte rendu du CA en date du 12 novembre 2018

Le compte-rendu proposé aux administrateurs est adopté à l'unanimité.

Edith informe d'une modification concernant le registre des PV du Conseil d'Administration.

« Le 1er registre des Conseils d'Administration a été ouvert en janvier 2005 par André Prat, signé et paraphé par Mme Chaussabel, maire d'Aubenas à ce moment là. Ce registre de 200 feuillets est clos avec le PV du mois de novembre 2018.

Renseignements pris auprès de la Sous Préfecture de Largentière, il n'est plus obligatoire depuis 2015 d'utiliser un tel registre, signé et paraphé par la mairie. Un simple cahier suffit.

J'ai suivi les conseils: j'ai pris un cahier ordinaire de 180 feuillets, et numéroté les feuillets de 1 à 180. Une page de garde ouvre le registre et doit être signée par la Présidente, j'ai rédigé la formule d'ouverture sur le conseil de la Sous Préfecture ».

2- Bilan financier – adhérents par Anne Marie

Adhérents

Le Club compte 390 adhérents dont 9 réciprocitys, auxquels ajouter les demandes remises en début de réunion (5). Une liste avec n^{os} de licence et de téléphone est imprimée et glissée dans les trousseaux à pharmacie, à destination des animateurs.

Compta

Le point comptable intermédiaire à ce jour ne présente pas d'écart avec le budget prévisionnel établi le 1^{er} septembre 2018 et validé par l'AG, sauf pour la Rando-Châtaigne: prévision à l'équilibre, bénéficiaire à hauteur de 3442 €. Le poste Formation, difficilement prévisible, risque d'être impacté par le nouveau cursus.

Les intérêts au titre du Livret Associatif, de 96.62 € portent le solde à 12 979.73 €.

Le Compte Courant, en tenant compte des opérations non encore rapprochées, présente actuellement un avoir de plus de 12 000 €, permettant de faire face aux avances notamment pour hébergements Séjours.

Questions posées sur la présentation du budget - réponses apportées par Anne Marie :

en assurances: sont compris: - l'assurance GMF pour les locaux (presque 200€) payée en juin (donc pas encore pour 2019) qui constitue le prévisionnel, - les assurances annulation séjours remises par les adhérents puis prélevées par la fédération: à ce jour 1097 € remis par les adhérents au titre des 14 séjours, dont 400 € prélevés par la fédé (4 séjours de septembre, Astet et Autrans); la fédé prélève le 1er jour du séjour, mais nous dit d'encaisser aussitôt assurance et acompte pour prouver que l'assurance est prise en temps.

Je devrais mettre ces opérations en "séjours" mais + difficile à suivre avec le logiciel; je pense quand même changer cela l'an prochain, ce sera + clair pour tout le monde.

en sorties: ce qui a trait directement aux randos: les rando- restau, rando pizza etc...qui sont (normalement) à zéro; les frais de reco randos des animateurs (1 seul les demande mais je mets + en prévisionnel au cas d'autres demandes.

en séjour: à ce jour ce n'est pas un solde mais un différentiel, entre les réservations séjours et les participants (soldes pour sept et Astet, acomptes pour les autres). C'est négatif mais ce n'est "rien" en ce moment, ça peut grossir avec x acomptes voire solde hébergeurs; cela fait partie des avantages qu'apporte le fait de faire séjour par le Club, la trésorerie permet d'encaisser les acomptes des participants sans pression (1 mois avant séjour) et le solde pendant séjour. NB la plupart des hébergeurs encaissent, mais certains non (ou pas encore)

Certains adhérents s'interrogent sur le montant disponible sur le livret (12979, 73 €). Certes, le Club est une association de loi 1901, à but non lucratif, ce qui ne signifie pas qu'il ne doit pas faire de bénéfice ni se constituer un patrimoine. En revanche le BUT premier de l'association ne doit pas être son enrichissement, et les bénéfices ne doivent pas être redistribués aux membres, de manière directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit ; même les menus cadeaux offerts aux bénévoles sont très encadrés par le Code des Impôts (actuellement maximum fixé par arrêté de 69 € par personne, répréhensibles au delà en tant que salaire déguisé). Le montant disponible n'est pas une épargne volontaire mais une provision nécessaire au bon fonctionnement du club. Elle sécurise la gestion du club pour 2 ans. Il faut rappeler que:

- les principales recettes du club sont les cotisations (13 € par personne), les bénéfices de la rando châtaigne et les subventions. Les subventions ne sont pas garanties, et sont dépendantes de critères précis (projets innovants, publics particuliers), la rando châtaigne peut ne pas être maintenue (voir point 5).
- le nombre de séjours proposés nécessite un roulement de fonds important.
- le nouveau cursus de formation impactera davantage le budget.
- certains animateurs font don au club de leurs frais de reconnaissance de rando. Dans la mesure où le règlement du club prévoit leur remboursement, le don fait l'objet d'un reçu

fiscal. Le choix du remboursement ou du don appartient à l'animateur, le club doit pouvoir faire face à ses engagements.

Les seules cotisations ne permettent pas au club d'assurer « le train de vie » actuel. Sans autre recette, dans 3 ans, le club est en déficit. Faudra t-il alors augmenter la cotisation et/ou faire payer certaines animations, par exemple la galette des rois ?

Les administrateurs sont invités à relayer ces explications aux adhérents qui les demandent. Une communication sera faite lors de la journée des animateurs.

3- Approbation du Tableau des Commissions

Le tableau des commissions est approuvé à l'unanimité. Seule la Commission Formation est complétée (voir point 4). Le responsable du matériel sur Privas est Patrick Bénard.

4- Formations : brève information sur la nouvelle organisation des formations diplômantes - la constitution de la commission formation - les besoins de formation à mettre en place en 2019.

- brève information sur la nouvelle organisation des formations qualifiantes:

Sylviane et Yves ont assisté à la journée des dirigeants organisée par le CDRP le 28 novembre 2018 à Gluiras. Le thème de la journée en était la présentation du nouveau cursus de formation. Yves présente un compte rendu synthétique de cette journée.

Les formations se déroulent désormais en plusieurs étapes (1-stage tronc commun, 2-formation à distance puis 3-stage final) et sous deux modes (-en présentiel, sur le terrain et - à distance, sur Internet). Des pré-requis sont indispensables: posséder la technique et la maîtrise nécessaires au brevet souhaité.

Architecture du cursus :

- a) Niveau 1 :
 - Certificat d'animateur de randonnée de proximité
 - Brevet fédéral d'animateur de randonnée pédestre
 - Brevet fédéral d'animateur de marche nordique
 - Brevet fédéral d'animateur longue côte
- b) Niveau 2 (avec nécessité d'avoir un diplôme ou le niveau correspondant) :
 - Brevet fédéral longue côte (avec brevet fédéral animateur longue côte)
 - Option santé (avec certificat ou brevet fédéral d'animateur)
 - Capitaine de route AUDAX (avec certificat ou brevet fédéral d'animateur randonnée)
 - Treck (avec brevet fédéral d'animateur randonnée)
 - Montagne estivale (avec brevet fédéral d'animateur randonnée)
 - Montagne hivernale raquettes (avec brevet fédéral d'animateur randonnée)
- c) Niveau 3 (non encore opérationnel)
 - Brevet professionnel Jeunesse et Sports activité de randonnée (date ?)
 - Certificats complémentaires (pas avant 2021)

Commentaires éclairés par les débats :

- Les titulaires de SA1 ou SA2 gardent et garderont leurs prérogatives
- Le certificat d'animateur de randonnées de proximité n'est utile, dans nos départements que pour obtenir l'option santé utile pour l'encadrement des randos santé.

- La FFRandonnée incite très fortement les clubs à avoir des animateurs titulaires du brevet fédéral.

Tout adhérent intéressé est invité à contacter Yves, pilote de la Commission Formation.

- la constitution de la commission formation: Pilote: Yves Perrin; Membres: Marie Hélène Dubois, Anne Marie Nogaret, Guy Blanquer, Jean Claude Masson et Sylviane Paulet. Une prochaine réunion de la commission est programmée.

- les besoins de formation à mettre en place en 2019: PSC1. Yves s'occupe de contacter les organismes compétents pour connaître les modalités.

Deux animateurs ont suivi la formation Milieu enneigé qui s'est déroulée à Annecy. La question se pose pour le remboursement de la formation, du transport et de l'hébergement (arrivée la veille de la formation). Rappel de la Convention Formation : remboursement après le nombre de randonnées effectuées.

Le remboursement des frais d'hébergement lorsque le lieu de formation est éloigné est soumis au vote des administrateurs. Remboursement accepté à l'unanimité.

5- Assemblée Générale du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Elle aura lieu le 16 Février à Privas; Marie hélène s'y rendra.

6- Manifestations Spéciales : rando féminine - repas du mois de juin - journée de l'animateur - rando Béthanie - rando châtaigne

Rando féminine: aura lieu le dimanche 3 mars 2019 sur la commune d'Ailhon. Thème de la rando : le chapeau. L'organisation est en place (circuits, animations). Sylviane a contacté l'école d'Ailhon et l'Association des Parents d'élèves pour faire participer les enfants de la commune. Si la réponse est favorable, des cadeaux seront envisagés (verres, livres). Ce sera le 10ème anniversaire de la rando féminine. Michel s'occupe de faire réaliser un gâteau d'anniversaire.

Repas du mois de juin: organisation en cours

Journée de l'animateur: L'idée d'un séjour est évoquée (une nuit). Il pourrait avoir lieu les 28 et 29 septembre 2019 à l'Areilladou. Coût : 750€ pour 47 couchages. Michel s'occupe de finaliser le projet.

Rando Béthanie: aura lieu le dimanche 22 septembre. Pas de pilote mais des responsables de chaque activité. L'organisation est en place. Marie Hélène souhaite que l'info soit largement diffusée pour inciter les randonneurs du club à participer.

Rando châtaigne: Christian Ruel et Guy Blanquer l'avaient annoncé en 2018, ils ne renouvellent pas leur fonction de coordinateur et responsable des circuits. Malgré une réunion et un message de la Présidente, aucun adhérent ne s'est manifesté pour assurer le remplacement. Dans ces conditions, la rando châtaigne ne peut être maintenue. Un courrier sera fait à la Mairie de Privas.

Autres manifestations : - la journée des dirigeants organisée par la Fédération aura lieu le 12 octobre 2019. Le CDRP sollicite le club pour organiser cette journée. Le club est chargé de réserver une salle et un traiteur. Michel s'en occupe. - la fête de la randonnée organisée par la communauté de Commune du Bassin d'Aubenas aura lieu le 26 mai sur la commune de Saint Etienne de Boulogne sur le thème du handicap. Le club participera à cette manifestation. La journée sera inscrite au calendrier des dimanches. – L'AG aura lieu le 9 novembre 2019.

7- Françoise et Sylviane : la Commission Prévention de la Mgen : découverte de la Rando santé® dans les 4 clubs existant en Ardèche pour les adhérents MGEN.

La Commission Prévention de la Mgen (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) dont fait partie Françoise, souhaite organiser une demi-journée découverte de la Rando santé® pour des adhérents Mgen dans les 4 clubs existant dans le département. Deux membres de la Commission ont rencontré Claudette Beaumes, Présidente du Comité 07 de la Randonnée Pédestre et le docteur Belotti, médecin du Comité. La Mgen va maintenant contacter les 4 président(e)s des clubs pour les informer et finaliser avec leur accord l'organisation de cette découverte.

De même, Marie Hélène et Sylviane ont rencontré une professionnelle d'Activité Physique Adaptée de La Ligue contre le Cancer qui souhaite faire découvrir la Rando santé® aux participants des activités de La Ligue. Deux dates ont été fixées, le mercredi 3 avril pour Aubenas et le jeudi 25 avril pour Privas.

8 - Questions diverses

Réflexion débat sur le nombre d'adhérents.

Michèle souligne le nombre important de randonneurs sur certaines randos du mardi à la journée sur Aubenas, plus de 50 personnes, et les difficultés que les animateurs peuvent avoir à gérer. Quelles solutions ? Limiter le nombre d'adhérents au club, demander une inscription préalable aux randos, doubler les randos du mardi à la journée ? Une réflexion est engagée. Le doublement des randos semble la meilleure solution, sous réserve d'avoir des animateurs disponibles.

Comment attirer des randonneurs plus jeunes

La moyenne d'âge des randonneurs du club est de 66 ans et ne varie pas depuis plusieurs années. Michel propose d'organiser des randos le dimanche après midi qui pourraient attirer un public plus jeune, sous réserve d'avoir des animateurs disponibles.

Date prochain CA: La date est fixée au 20 mai 2019 à 18 H au local d'Aubenas.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres présents et lève la séance à 22 H.

La Présidente,
Marie Hélène Dubois

Les Secrétaires,
Edith Roure - Françoise Flament